



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance extraordinaire – 27 mars 2023

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Jacqueline P. Croisetière, représentante de Saint-Damien
Sophie Galarneau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Pierre Lépicier, représentant de Saint-Félix-de-Valois
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

SONT ABSENTS

- Mme Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
M. Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été notifié aux membres du Conseil présents ainsi qu'aux membres absents, tel que requis par le Code municipal du Québec.

CM-03-153-2023

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire soit et est ouverte à 9 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-03-154-2023

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Prise des présences
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROJET CONNEXION MATAWINIE
 - 3.1 Connexion Matawinie – Projet Éclair III - Convention d'aide financière – Décision
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance extraordinaire – 27 mars 2023

3. PROJET CONNEXION MATAWINIE

3.1. Connexion Matawinie – Projet Éclair III – Convention d'aide financière - Décision

CM-03-155-2023

Considérant que la MRC de Matawinie a convenue de déployer un réseau de fibre optique sur l'ensemble de son territoire afin d'offrir un service internet haute vitesse;

Considérant que la MRC de Matawinie et le Gouvernement du Québec ont conclu une convention d'aide financière dans le cadre du projet Éclair II le 8 septembre 2021;

Considérant que depuis, la crise sanitaire a mis en évidence l'importance pour l'ensemble des citoyens, des entreprises, des organismes et des foyers du Québec d'avoir accès à des services Internet Haut Débit;

Considérant que le déploiement naturel et les programmes gouvernementaux actuels soutenant le déploiement d'un réseau Internet Haut Débit ne permettront pas, une fois complétés, à la totalité de la population du Québec d'avoir accès à un tel réseau dans un délai raisonnable;

Considérant que le gouvernement du Québec considère que le déploiement de services Internet Haut Débit sur la totalité de son territoire est une priorité nationale;

Considérant que les parties à la convention ont ensemble déterminé une Zone de Couverture dans laquelle la MRC s'engage à offrir un service Internet Haut Débit d'ici le 30 septembre 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie d'accepter les termes, conditions et modalités de la convention d'aide financière dans le cadre du Projet Éclair III et d'autoriser la préfète à signer ladite convention d'aide financière.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice générale et greffière-trésorière précise que l'aide financière devait être confirmée avant le 31 mars 2023, raison de la tenue de la présente séance extraordinaire. Un échéancier est en préparation pour le nombre de portes à desservir. Ce dernier sera soumis prochainement aux municipalités pour qu'elles puissent communiquer avec les citoyens.

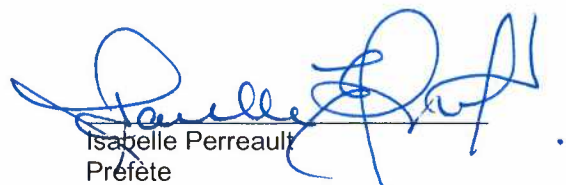
Une demande est adressée à l'effet de présenter à la prochaine séance du Conseil le taux de pénétration du projet à ce jour.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CM-03-156-2023

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Sophie Galarneau, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 8 h 50.


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Préfète